



Vaccination des séniors, un sans faute pour la CCPH.



La CCPH vient de célébrer la vaccination de son millièm e séni or de plus de 75 ans .

Une beau score alors que partout en France des séniors de plus de 75 ans ou des personnes à risque peinent à trouver un rendez-vous !

Le 18 janvier, la vaccination des deux premiers séniors de la CCPH, deux Richebourgeois, Thérèse et Bernard Gauchet, ouvrait la série.

Depuis lors, la vaccination des séniors de plus de 75 ans et des personnes à risque sur recommandation médicale se déroule sans encombre à la Ferme Deschamps de Houdan.

A Richebourg, 72% des séniors souhaitant se faire vacciner ont à ce jour reçu leur première dose tandis que les 2èmes injections ont commencé la semaine dernière.

Cette réussite impressionnante doit être imputée à l'esprit d'entreprise du Président de la CCPH, Monsieur Jean-Marie Tétart et à la coopération efficace des Maires de la CCPH, qui se sont dépensés sans compter. Il faut mentionner en particulier M. Verplaetse, Maire d'Orgerus (membre du bureau et en charge du volet santé).

Les vaccins étant disponibles au fur et à mesure des besoins à Versailles, toute une organisation a du être mise en place pour ne perdre aucune des précieuses doses après leur sortie des congélateurs à -80°.

Chaque commune a donc été invitée à recenser ses séniors de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner . En général environ 75% de la tranche d'âge.

Ceci a pu être réalisé très vite à Richebourg grâce à la bonne connaissance des séniors acquises par le CCAS lors des épisodes de froid ou de canicule et surtout lors des confinements dus au COVID 19.

L'implication à la mairie de Christelle Ramos et Cécile Demars a également été cruciale. Elles ont en effet passé des heures à joindre les séniors, à leur expliquer la situation et à noter leurs souhaits.

Madame Courty a ainsi pu, en un temps record, mettre au point une liste définitive. Elle a ensuite pu prévenir personnellement chaque séni or de la date de sa première injection, en fonction de l'arrivée des vaccins.

A Houdan, le centre de vaccination, l'accueil, les soins infirmiers et médicaux sont assurés par des volontaires des différents villages et par des employés de la CCPH sous la direction de M. Bernard Le Goaziou, élu de Houdan et chef de centre. Monsieur Tétart, lui-même, gère les listes au quotidien.

Deux fois par semaine, un employé de mairie ou un élu se rend à Versailles pour rapporter les vaccins nécessaires.

L'absence d'un patient attendu peut à tout instant dérégler le système. Une grande réactivité est donc nécessaire. Pour ne perdre aucune dose de vaccin, un rendez-vous annulé doit aussitôt être attribué à un autre séni or.

Dans ce type de situation, la gestion au plus près de Madame Courty a évité le gaspillage. Des séniors richebourgeois ont pu être immédiatement contactés et vaccinés très vite pour leur plus grande satisfaction.

Ce bel effort de coopération au sein de la CCPH donne un exemple remarquable de ce qui peut être réalisé par une communauté de communes soudée.



Nouvelles de la Fibre optique

Dans le canton de Bonnières-sur-Seine (auquel Richebourg appartient) 5 627 foyers sont raccordés à la fibre optique sur les 18 143 raccordables à date, soit un taux de pénétration de 31%.

À Richebourg., la fibre est maintenant déployée sur 81% du territoire. Ce qui représente une avancée de 37% depuis le la fin novembre 2020.

Le 11 mars de 15h à 20h aura lieu un « chat » opérateurs fibre optique, forum digital d'échange en direct avec les Fournisseurs d'Accès Internet, depuis la page «Espace Live» du site Internet yvelines.fr.

À cette occasion, Yvelines Fibre propose un jeu concours par tirage au sort pour toute 1ère souscription à un abonnement fibre à tout Yvelinois desservi par le réseau Yvelines Fibre.

À noter : le raccordement des collectifs se poursuit afin d'assurer un accès aux Très Haut Débit à tous.

Il est important de rappeler aux locataires et/ou propriétaires qu'une convention (disponible sur le site yvelinesfibre.fr) doit être signée entre la copropriété ou le propriétaire et Yvelines Fibre pour l'installation des équipements fibre optique dans les parties communes (le droit à la fibre est inscrit dans le Décret n°2009-53 du 15 janvier 2009).

— Plus d'informations sur www.yvelinesfibre.fr

Bravo à l'équipe technique de la Mairie

qui a fait encore une fois la preuve d'initiative et de professionnalisme durant l'épisode de neige de la semaine dernière.

Voyant la menace de neige, l'équipe avait salé la veille, mais préféré se retrouver tôt le mercredi matin, en cas de chute de neige durant la nuit.

Hélas la machine à saler n'a plus voulu fonctionner. L'équipe a alors retroussé ses manches et entrepris de saler les rues et routes à l'ancienne, à la main pour que les Richebourgeois puissent circuler sans encombre.

Merci à toute l'équipe technique pour son esprit d'entreprise et son travail attentif au service de tous.

Un règlement européen du 20 juin 2019 impose la généralisation des cartes d'identité numériques (CNle) à partir du 2 août 2021.

De quoi s'agit-il ?

Les CNle sont des cartes d'identité au format carte de crédit (comme les nouveaux permis de conduire) qui ont la particularité de contenir une puce électronique. Cette puce « hautement sécurisée » contient, « une image faciale du titulaire et 2 empreintes digitales ».

Par ailleurs, ces cartes intégreront un dispositif (zone de lecture automatique ou ZLA) de type QRcode.

Validité des anciennes cartes?

Il n'est naturellement pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août prochain. En revanche, les États membres de l'UE ne pourront plus, à partir de cette date, délivrer de CNI à l'ancien format.

Les anciennes CNI resteront valables jusqu'au 31 août 2031 au plus tard.

Délivrance des cartes?

Il sera obligatoire pour tous les citoyens de donner ses empreintes digitales comme pour les passeports. Une double vérification sera effectuée, d'abord au moment de l'instruction puis à celui de la délivrance du titre. Il reviendra donc aux quelques 2380 communes équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales (DR) de délivrer ces cartes.

La procédure va commencer le 15 mars prochain à l'échelle d'un département pilote.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant.



**L'INSCRIPTIONS
À L'ÉCOLE
MATERNELLE
POUR LA
RENTRÉE 2021**

C'EST MAINTENANT !

Vos enfants sont tout petits mais ils auront trois ans ou pas loin à la prochaine rentrée scolaire. Il est temps de penser à les inscrire. Lorsque vous viendrez à la mairie n'oubliez pas d'apporter votre livret de famille, votre justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.

ALLO AUTONOMIE

**Nouveaux guichets de proximité
de la Maison Départementale de
l'Autonomie (MDA) des Yvelines
en faveur des personnes
handicapées et âgées
(autonomie78@yvelines.fr)**

Vous y serez accueillis, informés, accompagnés et conseillés par des professionnels de la perte d'autonomie et de la compensation.

[COORDONNEES POUR RICHEBOURG](mailto:centre-yvelines@mda.yvelines.fr)

centre-yvelines@mda.yvelines.fr
Te : 01 30 83 60 60

3, rue de la Chasière - 78490 MERE

Accueil téléphonique :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h

- Mercredi de 9h30 à 12h30

Accueil physique :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h30.

RICHEBOURG
Site officiel de la Commune

Le nouveau site officiel de la commune est en ligne depuis le 2 février. Rejoignez-nous sur www.richebourg78.fr

ACT SERVICES CCPH

PAYS HOUDANAIS